

# MÉMO CONCOURS COMMUN VOIE C2

SESSION 2017

(la notice complète du concours est disponible sur le site du SCAV)

**INSCRIPTION EN LIGNE : du 4 janvier au 14 avril 2017 inclus.**

Sur la plateforme commune d'inscription accessible via le site du service des concours [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net), onglet « inscriptions aux concours »

**DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER D'INSCRIPTION : le 21 avril 2017 au plus tard**

En lettre recommandée avec AR (cachet de la poste faisant foi)

Pièces du dossier :

1. *Fiche d'inscription*
2. *Photocopie recto-verso de la pièce d'identité*
3. *Certificat de scolarité*
4. *Attestation JDC (journée défense et citoyenneté)*
5. *Candidats boursiers : photocopie de l'attestation d'attribution définitive de bourse portant la signature du chef d'établissement sur chaque page.*
6. *Candidats pupilles de l'Etat ou de la Nation : Extrait d'acte de naissance portant la mention « pupille de l'Etat » ou « pupille de la Nation ».*
7. *Paiement par chèque (à l'ordre de l'agent comptable d'AgroParisTech)*

**DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVE** : Pour les candidats qui souhaitent obtenir un aménagement d'épreuve, la demande doit être adressée au plus tard le **21 avril 2017**. Pour la constitution du dossier de demande, se référer impérativement à la « procédure à suivre » disponible sur le site du SCAV et en Annexe de la notice du concours commun voie C2.

## **ÉPREUVES DU CONCOURS**

	ÉPREUVE	Temps de préparation	Durée de l'interrogation	coefficient
Admissibilité	Examen du dossier	-	-	10
Admission	Entretien avec le jury	-	20 minutes	5
	Entretien sur travaux ou mémoires de stage	-	30 minutes	4
	Anglais	20 minutes	20 minutes	3



**DATE LIMITE DE DÉPÔT EN LIGNE DU FICHIER PDF OBLIGATOIRE POUR L'ADMISSIBILITÉ** (Épreuve d'examen du dossier) : le **5 mai 2017 (20h00)**.

Le fichier mis en ligne au format PDF doit impérativement contenir les pièces suivantes, en respectant scrupuleusement l'ordre ci-dessous :

- 1 - *La fiche d'inscription*
- 2 - *La fiche « stages et travaux »*
- 3 - *La fiche « autres activités »*
- 4 - *Une lettre de motivation*
- 5 - *La Fiche d' « avis de l'IUT pour poursuite d'études »*
- 6 - *Le bulletin de notes du Baccalauréat ou du diplôme équivalent.*
- 7 - *Les bulletins de notes des trois premiers semestres d'IUT, classés chronologiquement du 1er semestre au 3ème semestre ;*
- 8 - *Autres documents facultatifs*

## **DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES : du 26 juin au 7 juillet 2017**

Les épreuves orales auront lieu à AgroParisTech, site Claude Bernard (16 rue Claude Bernard, 75005 Paris). **Attention : il est recommandé au candidat de prévoir le retour du stage de fin d'études (tout particulièrement de l'étranger) au plus tard le 25 juin.**

Téléchargement du calendrier de passage à partir du **13 juin 2017** (tient lieu de convocation).

**Entretien avec le jury** : Pour cette épreuve les candidats doivent se présenter munis de leur CV et de leur bulletin de notes du 4<sup>ème</sup> semestre d'IUT.



**DATE LIMITE D'ENVOI DE LA NOTE D'ANALYSE DU PROJET : le 20 juin 2017**

Envoi par mail, au service des concours ([contact@concours-agro-veto.net](mailto:contact@concours-agro-veto.net)).

### **RESULTATS**

Admissibilité : **24 mai 2017** (délai de 24 h possible)

Admission : **19 juillet 2017** (délai de 24 h possible)

### **RECLAMATIONS**

Les réclamations portant sur une éventuelle **erreur de report de note** et elles seules, sont adressées par courriel ([contact@concours-agro-veto.net](mailto:contact@concours-agro-veto.net)) au Service des Concours et sont recevables jusqu'au **26 juillet 2017 inclus**.

Les réclamations portant sur le **déroulement même des épreuves orales** doivent être formulées, par écrit, **dans les 48 heures suivant le passage de l'épreuve** au Service des Concours.

### **VŒUX**

S'informer sur les écoles avant de formuler ses vœux.

Saisie et modification des vœux du **4 janvier** jusqu'au **16 juillet 2017** sur la plateforme commune d'inscription, accessible via le site du SCAV : <http://www.concours-agro-veto.net> rubriques « Inscription aux Concours » ou « vœux et Affectations ».

### **PROPOSITIONS D'AFFECTATION**

- **Le 1<sup>er</sup> appel : le lundi 24 juillet 2017.**
- Le 2<sup>ème</sup> appel : le lundi 31 juillet 2017.
- Le 3<sup>ème</sup> appel : le lundi 21 août 2017.

Ils peuvent se poursuivre jusqu'au mercredi 6 septembre 2017.



Les candidats doivent répondre au plus tard le jeudi suivant l'appel.

Attention : L'admission définitive des candidats en 1<sup>ère</sup> année d'école reste subordonnée à **l'obtention du DUT mentionné lors de l'inscription.**